



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	33	11	5

**OBJET : 02-2 - MUSEES - ACCUEIL  
DES GROUPES EN PARTENARIAT  
AVEC L'OFFICE DU TOURISME ET DES  
CONGRES - CONVENTION AVEC  
L'EPIC - RENOUELEMENT -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement :

395749

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,

Le 27 DEC. 2019  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 30 DEC. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales  
et Juridiques et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,  
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,  
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,  
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Les musées de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et le musée Picasso en particulier sont une destination importante pour de très nombreux groupes originaires du monde entier.

La Commune facilite la venue de ces groupes grâce à l'existence d'un tarif réduit applicable aux groupes à partir de 10 personnes pour le musée Picasso (sans compter le guide éventuel, et les accompagnateurs qui bénéficient de la gratuité) et de plus de 15 personnes pour les autres musées et le Fort Carré.

Les capacités d'accueil des musées étant plafonnées par la réglementation applicable aux Établissements Recevant du Public, l'accueil des groupes doit faire l'objet d'une réservation auprès du service des Publics, en ce qui concerne le musée Picasso, et auprès des équipes de médiation pour les autres musées, afin de garantir la bonne répartition du nombre des visiteurs.

Un nombre important de groupes souhaite bénéficier d'une visite commentée des collections des musées de la Ville, tout particulièrement du musée Picasso.

L'Office de Tourisme et des Congrès répond à une partie de ces demandes en fournissant à ces groupes la prestation d'un guide conférencier. D'autre part, il est constaté une demande croissante de visites culturelles provenant de groupes (loisirs et congrès) et souhaite pouvoir y répondre avec une offre globale incluant avec ces visites commentées plusieurs activités et prestations, et en évitant aux membres de ces groupes de devoir régler aux musées le montant de leurs entrées.

Ainsi, afin de promouvoir l'offre culturelle, l'Office de Tourisme et des Congrès et la Commune ont établi un partenariat par la délibération du 5 février 2016, reconduit par la délibération du 22 février 2018, permettant l'encaissement préalable par l'Office de Tourisme et des Congrès du montant des entrées dans les différents musées pour les groupes souhaitant bénéficier de ses prestations.

L'Office de Tourisme et des Congrès propose ainsi un encaissement par ses services, avec un accès aux musées par un voucher spécifique, édité spécialement par ses soins et un paiement différé à la Commune.

La convention étant arrivée à échéance et il est proposé de la renouveler pour une durée de trois ans.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
**A l'unanimité,**

**- AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'accueil des groupes, avec l'Office de Tourisme et des Congrès, ainsi que ses éventuels avenants qui ne bouleverseraient pas l'économie générale du contrat.

Accusé réception Sous-préfecture ;  
Identifiant de l'acte :

Ans fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa

*notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.02-2 -MUSEES - ACCUEIL DES GROUPES EN PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DU TOURISME ET DES CONGRES - CONVENTION AVEC L'EPIC - RENOUVELLEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1734219 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-lmc1734219-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture